INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

(1) N° de publication : (A n'utiliser que pour les commandes de reproduction).

PARIS

A2

DEMANDE DE CERTIFICAT D'ADDITION

₂₀ N° 82 05480

Se référant : au brevet d'invention n° 81 07849 du 14 avril 1981. Procédé de fabrication et de montage des panneaux isolant multiparoi destinés notamment au vitrage (54) des constructions, et les panneaux obtenus. (51) Classification internationale (Int. Cl. 3). E 06 B 7/14, 3/28. Date de dépôt..... 24 mars 1982. Priorité revendiquée : (41) Date de la mise à la disposition du public de la demande...... B.O.P.I. — « Listes » n° 39 du 30-9-1983. Déposant : BOUTARIN Mireille, née SABATIER. - FR. (71) Invention de : Jacques Boutarin. Titulaire: Idem (71) (74) Mandataire: Cabinet Charras, 3, place Hôtel-de-Ville, 42000 Saint-Etienne.

Certificat(s) d'addition antérieur(s) :

La présente Addition se réfère au Brevet qui concerne, aux termes de la revendication l, un procédé de fabrication et de montage des panneaux isolants multiparoi destinés notamment au vitrage des constructions, et les panneaux obtenus que l'on exécute avec au moins deux plaques ou parois fixées ou reliées à leur périphérie soit directement par soudure ou avec une entretoise métallique intermédiaire, ou bien avec un ou plusieurs produits ou mastics de scellement, ou encore en utilisant des profilés assemblés formant un cadre, ce procédé étant caractérisé en ce que, lors de l'assemblage et de la fixation des plaques ou parois notamment par l'un des moyens précités, on forme au moins une et généralement plusieurs évacuations à effet unidirectionnel vers l'extérieur, directement entre le volume interne entre les plaques ou parois et une des ambiances externes au panneau, choisie compte tenu des écarts des températures et des degrés hygrométriques.

On a voulu améliorer encore suivant l'Addition, les conditions d'évacuation des vapeurs excédentaires telles que les vapeurs d'eau, vapeurs de solvant, d'huile, ..., qui ont diverses origines (altérations provoquées par des produits de nettoyage, les peintu20 res, les traitements des bois, ...), et qui se forment dans le volume interne entre les plaques ou parois. Ces formations de vapeurs entraînent une augmentation de pression dans le volume interne, avec l'apparition de défauts tels que les condensations qui ont des effets fâcheux et/ou destructeurs par exemple : en empêchant la vision à travers les verres transparents ou plaques transparentes ; en créant des "ponts thermiques" entre les plaques, ce qui affaiblit la capacité d'isolation thermique ; en altérant ou dégradant les joints, le cadre profilé, les plans de fixation, le collage...

Les vapeurs formées dans le volume interne engendrent une tension qu'il importe d'évacuer si l'on veut éviter les effets nuisibles ou destructeurs précités. On comprend que cette évacuation doit s'effectuer le plus directement et le plus rapidement possible.

30

Dans ce but et suivant l'Addition, on perce ou on découpe une plaque du panneau, généralement mais pas exclusivement du côté de l'ambiance à l'extérieur, et on fixe à l'emplacement ou aux emplacements préparés une pastille ou capsule perméable, autorisant une évacuation, avec un effet unidirectionnel des vapeurs excédentaires en tension dans le volume interne entre les plaques.

- 2 -

Suivant d'autres caractéristiques : la capsule est souple et étanche ; la capsule est interchangeable ; la capsule présente dans toute son épaisseur une pastille en verre fritté ; la capsule présente dans toute son épaisseur une pastille microperforée.

Ces caractéristiques et d'autres ressortiront de la description qui suit.

Pour fixer l'objet de l'invention, sans toutefois le limiter, dans le dessin annexé :

La figure 1 montre par une vue d'ensemble en perspective, et à titre d'exemple, la partie supérieure d'un panneau suivant l'invention, équipé de plusieurs capsules d'évacuation des vapeurs excédentaires.

Les figures 2 et 3 sont des vues en coupe partielle d'un 15 panneau, à une échelle plus importante, qui montrent des capsules différentes équipant ces panneaux pour l'évacuation des vapeurs excédentaires.

La figure 4 montre une capsule équipant une plaque de double vitrage dans le cas où une vitre ou plaque est adaptée d'une ma20 nière amovible ou ouvrante sur une menuiserie existante ou un battant existant.

La figure 5 montre l'équipement provisoire d'un panneau de la capsule avant la mise en place définitive, avec un moyen qui obture le trou destiné à la capsule, ce moyen contenant un produit adsorbant 25 ou déshydratant.

On décrit maintenant diverses formes de réalisation de l' invention, en se référant aux figures du dessin qui ne sont pas limitatives quant aux possibilités d'application et de réalisation.

De même qu'au Brevet, on désigne le panneau par la réfé30 rence d'ensemble (1), et ce panneau est composé d'un cadre (2)
ayant une forme générale en U, dans lequel sont engagées les plaques d'isolation (3 - 4) qui peuvent être en verre transparent,
translucide, opaque, ou en toute autre matière transparente translucide et opaque.

Suivant l'Addition, afin d'obtenir une évacuation unidirectionnelle vers l'extérieure, on perce dans la plaque (3) au moins un trou (3a) qui est destiné à recevoir une capsule désignée dans son ensemble par (11).

Cette capsule est, en totalité ou en partie, entoute ma-40 tière ayant des propriétés physiques et/ou chimiques autorisant 5

une évacuation des vapeurs excédentaires qui créent une tension dans le volume interne (A), cette tension favorisant l'évacuation ou transfert.

Suivant la réalisation illustrée aux figures 2 et 4, la capsule (11) est en une matière souple, susceptible d'assurer l' étanchéité, par exemple en tout caoutchouc ou élastomère, ou en silicone.

On prévoit de préférence une réalisation suivant laquelle la capsule (11) est formée avec une collerette d'arrêt (11a) contre la plaque (3), tandis qu'une lèvre circulaire (11b) qui est déformable, autorise l'engagement à travers le trou (3a), puis retient la capsule sur la plaque (3) lorsqu'elle est adaptée, sans empêcher cependant d'extraire la capsule si on exerce un effort volontaire suffisant à cet effet pour la retirer de la plaque. Entre la collerette (11a) et la lèvre (11b) est formée une portée (11c) engagée à pression dans le trou (3a). Il est évident que compte tenu de la dimension du trou (3a) et de l'épaisseur de la plaque (3), on exécute la capsule avec des dimensions telles que la collerette, la lèvre circulaire et la portée sont en pression contre la plaque (3), en assurant une bonne étanchéité.

Le profilage de la collerette (lla) en courbe ou avec chanfrein, évite l'arrachage ou la détérioration de la capsule lorsqu' on nettoie la plaque (3) par exemple.

Selon la réalisation illustrée par exemple aux figures 2 et 4, la capsule (11) est ouverte de part en part en (11d) et on y adapte d'une manière forcée et étanche une pastille (12) par exemple en verre fritté autorisant l'évacuation ou transfert des vapeurs excédentaires sous tension dans le volume (A). Au lieu du verre fritté, on peut utiliser toute autre matière ou substance connue présentant des propriétés analogues donnant le même effet.

Selon la réalisation illustrée à la figure 3, la capsule (11) est exécutée entièrement en silicone et elle est microperforée selon tout moyen bien connu dans une partie de sa section et de part en part, en (11d), de façon à autoriser l'évacuation ou transfert des vapeurs excédentaires sous tension dans le volume (A). On peut exécuter la capsule (11) autrement qu'en silicone, par exemple en matière plastique du groupe des polyamides ou superpolyamides connues sous le nom déposé "NYLON", en matière acrylique moulée ou autres matières plastiques offrant les qualités de souplesse et d'étanchéité, de résistance, tout en étant

susceptibles d'être micro-perforées.

25

Les capsules ont des dimensions que l'on prévoit de préférence, mais non exclusivement, aussi réduites que possible, pour des raisons esthétiques. On fixe autant de capsules qu'il est nécessaire. De préférence, mais d'une manière non exclusive, les capsules sont adaptées et fixées dans la partie haute des panneaux vitrés ou autre. Les capsules sont ainsi moins accessibles et mieux protégées, sans gêner la vision lorsqu'il s' agit de panneaux transparents. Les capsules peuvent aussi être 10 adaptées et fixées dans les angles ou sur les bords des panneaux vitrés, et elles peuvent avoir des formes diverses correspondan-

S'il y avait accidentellement destruction ou perte d'une capsule, ou si les capsules perdaient leur efficacité dans le 15 temps, il est commode de les remplacer sans aucune difficulté, instantanément.

Les capsules peuvent être adaptées soit directement lors de la fabrication des panneaux, et on peut aussi les adapter "in-situ" sur des panneaux, ou dobules vitrages existant de fenêtres et 20 portes. On voit par exemple à la figure 4 une capsule (11) adaptée sur la vitre ou plaque transparente (13) fixée dans l'encadrement, une plaque ou vitre amovible et ouvrante (14) étant appliquée et fixée contre l'encadrement afin de former le volume interne isolant.

Lorsque les panneaux sont fabriqués et doivent être stockées et transportées avant d'être installés, on prévoit de procéder comme décrit ci-après, tant pour obturer le ou les trous (3a - 13a), que pour éviter d'altérer les capsules pendant les manipulations de stockage, destransport et de montage, et aussi 30 afin d'abaisser l'hygrométrie du volume interne avant l'installation de façon à éviter une condensation soudaine et gênante lorsqu'on met en place la ou les capsules sur le panneau installé.

On utilise un tube souple (15) ou moyen équivalent qui présente des perforations multiples (15a) et qui a sensiblement la dimension du trou (3a) dans lequel il peut être engagé d'une manière forcée et étanche. Ce tube est rempli d'un produit adsorbant: ou déshydratant (16) que l'on connaît bien et que l'on trouve couramment dans le commerce. Le tube est obturé par des opercules (15b) à ses deux extrémités de façon à retenir le produit. On introduit à friction le tube souple (15) dans le volume interne (A), et l'extrémité extérieure (15c) du tube est élargie ou rabattue de façon à retenir le tube et à l'empêcher d'être introduit entièrement dans le volume (A). Le trou (3a) est obturé d'une manière étanche et le produit adsorbant ou déshydratant joue son rôle dans le volume (A). Lorsque le panneau est mis en place, on retire le tube (15) et on met en place la capsule (11) sans aucun effet de condensation ni autre effet perturbant. Des capsules (11) peuvent être proposées en boîte ou emballage protecteur contenant 10 une ou plusieurs capsules.

On note que dans le cas de capsule mis en place "in situ" selon la figure 4 par exemple, on peut, après perçage du trou (3a), placer un tube (15) avec produit adsorbant pendant un certain temps (24 heures par exemple) avant d'adapter la capsule, cela en 15 vue des résultats précités.

On conçoit, par la description, l'intérêt et les avantages des dispositions suivant l'Addition qui assurent une évacuation des vapeurs excédentaires et perturbantes, d'une manière plus directe, plus rapide, et très efficace.

L'invention ne se limite aucunement à celui de ses modes d' application non plus qu'à ceux des modes de réalisation de ses diverses parties ayant plus spécialement été indiquées ; elle en embrasse au contraire toutes les variantes.

REVENDICATIONS

- -1- Procédé de fabrication et de montage des panneaux isolants multiparois, destinés notamment au vitrage des constructions, suivant la revendication 1 du Brevet, caractérisé en ce que l'on perce ou découpe une plaque du panneau, généralement mais pas exclusivement, du côté de l'ambiance à l'extérieur, et on fixe à l'emplacement ou aux emplacements préparés, une pastille ou capsule (11) perméable, autorisant une évacuation, avec un effet unidirectionnel 10 des vapeurs excédentaires en tension dans le volume interne (A) entre les plaques.
- -2- Capsule (11) suivant la revendication 1, qui est en totalité ou en partie, en toute matière ayant des propriétés physiques et/ou 15 chimiques autorisant une évacuation des vapeurs excédentaires qui créent une tension dans le volume interne du panneau.
- -3- Capsule (11) suivant l'une quelconque des revendications 1 et 2, qui est en matière souple susceptible d'assurer l'étanchéité, notamment en caoutchouc, élastomère ou silicone.
- -4- Capsule (11) suivant l'une quelconque des revendications 1 et 2, qui est entièrement en silicone ou en superpolyamide, en matière acrylique moulée ou matière souple, assurant l'étanchéité et résis-25 tance, qui est micro-perforée (11e) dans une partie de sa section.
- -5- Capsule suivant l'une quelconque des revendications 1 et 2, qui est ouverte de part en part, dans une partie de sa section pour recevoir une pastille (12), notamment en verre fritté ou au-30 tre matière, autorisant l'évacuation ou transfert des vapeurs excédentaires sous tension dans le volume interne (A) du panneau.
- -6- Capsule suivant l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisée en ce qu'elle est interchangeable et présente une 35 collerette d'arrêt (11a), une portée d'engagement (11c) dans le trou, et une lèvre circulaire déformable (11b) de retenue contre la face intérieure de la plaque (3), avec des dimensions permettant un engagement forcé et en pression étanche contre ladite plaque.

5

- -7- Capsule suivant l'une quelconque des revendications 1, 2 et 3, caractérisée en ce que la collerette extérieure (11a) est pro filée pour éviter l'arrachage ou détérioration.
- 5 -8- Procédé suivant la revendication 1, caractérisé en ce que l' fixe et adapte la ou les capsules, aussi bien sur des panneaux préfabriqués qu' "in-situ" sur des panneaux ou double-vitrage en place sur des portes, fenêtres ou autres ouvertures.
- -9- Procédé suivant la revendication 1, caractérisé en ce que l'utilise un tube souple (15) ou moyen équivalent, qui présente de perforations (15a), qui est obturé à ses extrémités (15b) et qui contient un produit adsorbant ou déshydratant (16), on introduit à friction le tube (15) dans le trou (3a) percé pour la capsule, et on prévoit de préférence, un agencement de retenue (15c) évitant que le tube puisse passer entièrement dans le volume intern on laisse agir le produit du tube, le temps nécessaire, par exem ple, tant que le panneau n'est pas installé, puis on retire le tube et l'on met en place la capsule (11).
 - -10- Tube (15) ou moyen équivalent, suivant la revendication 9, contenant un produit adsorbant ou équivalent, perforé et obturé, qui peut être adapté et retenu à friction et retiré à volonté de la perforation ou ouverture exécutée dans le panneau.

25

20

